



Déclaration préalable de la CGT au CST du 17 mars 2025



La CGT vous alerte suite au passage par le 49-3 de la loi de finances de la sécurité sociale dans laquelle le gouvernement a fait un certain nombre d'annonces.

Le précédent gouvernement avait proposé de porter à 3 le nombre de jours de carence pour des agents de la fonction publique en cas de maladie. Cette annonce était loin d'être la seule mais a monopolisé l'attention des médias et des syndicats allant même jusqu'à mobiliser une journée de grève et de manifestation le 5 décembre 2024

Depuis, le gouvernement Barnier a subi la censure et avec lui ces fameux jours de carence. Malgré tout, les autres mesures, toutes aussi rétrogrades ont, elles, été laissées dans le fameux PLFSS

Parmi elles :

La non-reconduction de la GIPA pour la 2^{ème} année consécutive, qui aura des répercussions sur les agents les plus anciens,

L'annonce d'une nouvelle année de gel du point d'indice qui continuera à Smicardiser la fonction publique

La perte de 10% de notre traitement par jour d'arrêt maladie. Cette proposition issue des mesures du gouvernement Barnier vient d'être appliquée au 1^{er} mars 2025.

Pour être concret, un agent en maladie avec un traitement de 2000 € brut par mois se verra appliquer pour un mois d'arrêt un jour de carence soit 1/30^{ème} de son traitement but plus les fameux 10% de salaire en moins soit 200€ ce sera donc pour cet agent une perte de plus de **280€ brut pour 1 mois arrêté.**

C'est autant d'efforts demandés à des agents qui ont déjà du mal à joindre les deux bouts, car un agent en maladie ne voit pas leurs dépenses de logement ou de fluide diminuer de 10% bien au contraire.

Si l'objectif est de contraindre un agent malade à se rendre au travail, où est l'efficacité ? Combien d'enfants, de personnes âgées, d'usagers ou de fonctionnaires se verront contaminés par un agent porteur d'un virus n'ayant pas la possibilité financière de pouvoir s'arrêter. Il y a 5 ans l'exemple du COVID ne peut que nous pousser à y être attentif.

Toutes ces mesures « d'économie » auront de grandes répercussions sur l'ensemble des fonctionnaires.

Pour pouvoir rendre à la population un service public de qualité il faut des agents pour le faire. Les faibles salaires sont déjà un véritable problème pour leur recrutement et ce problème ne fera que de s'accroître dans les années à venir

Je vous rappelle vos propos, Monsieur le président, tenu le 12 janvier 2024 dans le journal Lyonmag



**Rejoignez la CGT pour défendre le service public,
nos emplois et nos conditions de travail**
10 rue Joséph SERLIN 69001 LYON
Tél : 04 72 10 39 46
Cgtvillede lyon.fr



FIER-E-S
D'ÊTRE
FONCTIONNAIRES !



Déclaration préalable de la CGT au CST du 17 mars 2025



« A nous de réaffirmer que le service public est avant tout le patrimoine de ceux qui n'en ont pas ; qu'il est d'abord une valeur avant d'être un coût ; que les agents de la première ligne sont indispensables à tous ! »

Par ces mesures, le gouvernement fait une fois de plus du fonctionnaire-bashing en les traitant de fainéants et de tire au flan. Elles n'ont que pour but de montrer du doigt les fonctionnaires qui couteraient trop chers alors que dans le même temps l'état prévoit une forte augmentation du budget de la défense

Il y aurait donc des moyens pour les canons, mais rien pour les EPDAH, les crèches, les écoles, la culture etc... en un mot le service public de tous, tous les jours, au bout de la rue...

Aujourd'hui nous appelons les élus à soutenir les agents dans leurs combats contre la mise en place des 90%.

Pour rappel les 11 février et 20 février 2025 lors du Conseil commun de la fonction publique (CCFP), les organisations syndicales, et les employeurs territoriaux ont voté d'une même voix contre la mise en place de ces mesures

Refuser d'appliquer cette mesure serait un acte politique fort envoyé aux agents de la Ville à un an des élections municipales et une mesure qui plus est gratuite car à ce jour les agents sont payés à 100%. Refuser de réduire de 10% ne coûterait rien à la ville Ce serait simplement un manque à gagner quant à sa mise en place. De plus, cela dispenserait le service payé de chercher des moyens humains et matériels supplémentaires pour l'application de cette mesure.

Nous appelons donc la ville de Lyon à délibérer pour le maintien à 100% car rien n'indique que cette mesure est obligatoire. Ainsi le principe de la libre administration pourrait suffire pour justifier de ne pas l'appliquer.

En délibérant la ville contraindra la préfecture à faire elle-même le choix de cette application, comme elle l'a fait sur le congé menstruel ou la ville de Lyon annonce « entrer en résistance ».

Alors, entrer en résistance à nos côtés, ce sera autant de temps de gagner pour les agents !



**Rejoignez la CGT pour défendre le service public,
nos emplois et nos conditions de travail**
10 rue Joséph SERLIN 69001 LYON
Tél : 04 72 10 39 46
Cgtvilledelyon.fr



FIER-E-S
D'ÊTRE
FONCTIONNAIRES !